



AMBASSADE DE SUISSE
EN YOUGOSLAVIE

Réf.: 352.3. - II/de

ad p.B.73.Youg.C. - KF
i.A.15.41.31.Sager.U'ch.

Confidentielle

BELGRADE, le 19 avril 1967

Birčaninova 27
Case postale 817
Tel. 2 26 42

641-349

M. Janner

A la Division des Affaires politiques
du Département Politique fédéral

B e r n e

an	JR						
Datum	26.4						
Visa							
EPD		26. April 1967					
Ref.		i. A. 15.41.31. Sager. U'ch.					

Monsieur l'Ambassadeur,

En relation avec l'affaire Mihajlov, vous m'aviez fait savoir, par lettre du 12 septembre 1966 (réf. i.A.15.41.31. - JW/bc), que le "Schweizerisches Ost-Institut" de Berne avait conclu avec le prénommé un contrat d'exclusivité pour la diffusion de ses ouvrages jusqu'en 1970. A ce propos, je vous communique ce qui suit.

Le 17 avril, s'est ouvert à Belgrade un nouveau procès contre Mihajlo Mihajlov, qui est accusé d'avoir violé l'art. 118,1 du Code pénal yougoslave*, notamment par une série d'articles et d'essais dans lesquels il a taxé le régime yougoslave de "non-démocratique" et de "totalitaire". Au nombre de ces écrits, on cite une "Lettre ouverte à Jules Humbert-Droz".

./...

*Art. 118,1 CPY: "Celui qui, dans le dessein d'ébranler le pouvoir du peuple de travailleurs, la force défensive du pays ou la base économique de l'édification socialiste, ou de briser la fraternité et l'unité des peuples de la République Fédérative Populaire de Yougoslavie, par le moyen de dessins, d'écrits, de discours dans une réunion ou de toute autre manière, aura fait de la propagande contre l'ordre public et social existants ou contre les mesures politiques, économiques, militaires ou autres mesures importantes prises par l'autorité populaire, sera puni de l'emprisonnement sévère."

- 2 -

Selon la presse, le Procureur public aurait, lors de de la première séance du procès, posé à Mihajlov la question suivante:

"Savez-vous qui finance le "Schweizerisches Ost-Institut"?"

Sur quoi, Mihajlov aurait répondu:

"J'ai choisi cet Institut comme représentant parce qu'il se trouve en Suisse, pays neutre. Il est vrai que Droz [il s'agit de toute évidence de Jules Humbert-Droz] m'a indiqué que le "Ost-Institut" recevait de l'argent de l'agence américaine CIA. Mais je ne sais pas si cela est exact."

Vu les violentes polémiques soulevées récemment par l'activité et les méthodes de travail de la CIA, je tenais à vous signaler ce qui précède sans tarder. J'ajoute que la presse n'a jusqu'ici pas commenté le passage de l'interrogatoire de Mihajlov reproduit ci-dessus.

S'il s'avérait que Jules Humbert-Droz a effectivement donné à Mihajlov le renseignement dont celui-ci a fait état devant le tribunal, et dans la mesure où ce renseignement correspondrait à la réalité, l'affaire pourrait devenir délicate et avoir de fâcheuses incidences sur nos relations avec la Yougoslavie. En dépit du caractère privé de l'"Ost-Institut", j'estime donc qu'il y aurait intérêt, autant que possible, à tirer les choses au clair et d'ores et déjà je vous remercie de ce que vous pourriez entreprendre à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:

